

Informations à connaître avant la sortie pour les groupes, les écoles, les centres de loisirs.



Conditions d'accès

- Les enfants doivent être âgés d'au moins 8 ans ET mesurer 1,30 m.
- La traversée du parc départemental des Rives du Loup se fera à pied (environ 2,5 km et prévoir 30 min de marche).
- Possibilité de pique-niquer à l'accueil de Canyon Forest ou dans le parc départemental.
- Pas d'accès au parcours violet "Tuframoinselemaïn" pour les classes élémentaires.
- Pas d'accès au parcours noir "Téouf" pour les moins de 18 ans.

Encadrement

Écoles élémentaires : 1 accompagnateur **obligatoire** et non payant par groupe de 6 enfants.

Collèges, lycées, CVL, CLSH : 1 accompagnateur **obligatoire** et non payant par groupe de 8 enfants.

Réservation

Elle est valable pour **Pheure dite**. Pour des impératifs de sécurité, une réservation peut être annulée jusqu'au dernier moment sans ouvrir droit à quelque dédommagement que ce soit.

Vous vous engagez à nous confirmer les effectifs au plus tard 24 heures à l'avance. En cas de changement ou d'annulation non signalée, Alpes Azur Aventures vous facturera sur la base du devis signé afin de couvrir les frais de personnel engagés.

Facturation

Écoles, collèges, lycées, CVL, CLSH : demander votre devis, son acceptation confirmera votre réservation définitivement.

Paiement par bon administratif possible après acceptation par la Direction, sur présentation obligatoire du document au plus tard le jour de la sortie.

Règlement intérieur

Le non respect du règlement intérieur entraîne l'expulsion immédiate sans remboursement.

NOS OBLIGATIONS

- 1- Vous proposer des parcours sécurisés aux normes en vigueur.
- 2- Vous équiper d'un matériel en bon état et bien réglé.
- 3- Vous informer sur le maniement du matériel (parcours d'initiation).
- 4 - Vous informer tout au long du parcours par des panneaux à lire avant chaque exercice.